

INNATE PHARMA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social : 117, avenue de Luminy

BP 30191

13276 Marseille Cedex 09

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

(Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 - Résolution n°24)

Odyce Nexia, SAS

Membre de Nexia

17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

S.A.S au capital de 150 000€
343 276 580 RCS Marseille

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale d'Aix-Bastia

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

INNATE PHARMA

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Siège social : 117, avenue de Luminy

BP 30191

13276 Marseille Cedex 09

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions

(Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2024 – Résolution n°24)

A l'Assemblée générale de la société Innate Pharma,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel, des dirigeants salariés, des membres du Comité exécutif salariés et/ou des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total ainsi consenties ne pourra donner droit à un nombre d'actions supérieur à 150 000 actions, soit une augmentation du capital d'un montant nominal maximum de 7 500 euros.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions, ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

A Marseille et Paris-La Défense, le 23 avril 2024

Les Commissaires aux Comptes

Odyce Nexia, SAS
Membre de Nexia



Guy CASTINEL

Deloitte & Associés



Stéphane MENARD